

Saintes, le 30 juin 2023

Le Principal

aux parents d'élèves,
aux professeurs,
aux personnels du collège.

Mesdames et messieurs les Parents d'élèves,
Mesdames et messieurs les Professeurs,
Mesdames et messieurs les personnels du collège.

La rentrée 2023 se déroulera selon le calendrier suivant :

Mercredi 05 juillet En fin de journée	3 ^{èmes}	Résultats du DNB	Les résultats seront • affichés devant le collège • consultables sur le site du collège http://etab.ac-poitiers.fr/coll-rcaillie-saintes/ • consultables sur le site de l'académie www.ac-poitiers.fr (attention, il faut le numéro de candidat qui se trouve sur la convocation)
Du lundi 10 au jeudi 13 juillet	Les services administratifs, d'intendance et de vie scolaire du collège fonctionneront normalement. Ils seront ouverts au public de 9h à 12h et de 13h à 16h sur RDV		
Du vendredi 14 juillet Au jeudi 24 août	FERMETURE du collège.		
Du vendredi 25 au Jeudi 31 août	Les services administratifs, d'intendance du collège fonctionneront normalement. Ils seront ouverts au public de 9h à 12h et de 13h à 16h sur RDV		
Vendredi 1 ^{er} septembre	Journée de prérentrée des enseignants de 9h à 17h		
Lundi 04 septembre (8h-17h)	6 ^{èmes}	Journée de rentrée des 6 ^{èmes} seulement (les élèves doivent apporter simplement leur trousse, leur agenda et quelques feuilles pour écrire)	
		Pour les INTERNES : A partir de 17h15, installation des internes de 6 ^{ème} 5 ^{ème} 4 ^{ème} 3 ^{ème} , puis réunion OBLIGATOIRE de leurs parents	
Mardi 05 septembre (8h)	5 ^{èmes} 4 ^{èmes} 3 ^{èmes}	Rentrée des 5 ^{èmes} , 4 ^{èmes} , 3 ^{èmes} seulement (LES 6^{ÈMES} SONT LIBÉRÉS)	
Mercredi 06 septembre	6 ^{èmes} 5 ^{èmes} 4 ^{èmes} 3 ^{èmes}	Emploi du temps normal pour tous les élèves.	

Informations internat :

<ul style="list-style-type: none"> • Les internes de 6^{ÈME} rentreront lundi 04 septembre pour 8h00 et s'installeront à l'internat à 17h15 • Les internes de 5^{ÈME}, 4^{ÈME}, 3^{ÈME} rentreront lundi 04 septembre pour 17h15 • Une RÉUNION pour tous les PARENTS DES INTERNES aura lieu lundi 04 septembre à 18H00, la participation d'un des deux responsables légaux des internes est obligatoire, elle fait partie des conditions d'admission à l'internat.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal
Olivier ZANIN